

**Réclamations individuelles et collectives
CSE du 18 juin 2020**

1. Bilan RCI, RCP, primes (CFDT)

Quel est le nombre de salariés attributaires de RCI, de RCP et de primes par classe, siège/réseau ainsi que par DSA ?

Quel est le montant moyen de RCI et RCP attribué par classe en 2020 ?

Quel est le taux d'atteinte des salariés positionnés sur un RCP supérieur, par classe ?

Réponse de la Direction :

Les attributions annuelles ont été traitées sur le mois de mai 2020 avec 623 salariés bénéficiaires de RCI, RCP et primes.

Le montant moyen de RCI attribué est de 100.24 € (en moyenne : 76.82 € pour la classe 1, 91.31 € pour la classe 2, et 121.88 € pour la classe 3).

Le montant moyen de RCP attribué est de 123.13 € (en moyenne : 110.85 € pour la classe 2, et 144.10 € pour la classe 3).

Le taux d'atteinte est de 14% pour la classe 1, 13.40% pour la classe 2, 23.30% pour la classe 3, pour un pourcentage moyen pour la Caisse régionale de 15.95%.

	RCI	RCP	Prime
Nb total d'attributions	492	65	66
Classe 1	11	-	-
Classe 2	332	41	44
Classe 3	149	24	22
Siège	154	27	29
Réseau	338	38	37
DSA ERDRE ET LOIRE	26	5	2
DSA MER ET SILLON	35	5	3
DSA NANTES SAINT HERBLAIN	29	3	3
DSA NORD LOIRE	27	3	2
DSA RETZ ESTUAIRE	32	3	5
DSA SEVRE MAINE ET BOCAGE	32	4	4
DSA VENDEE LITTORAL	26	3	3
DSA VENDEE SUD	34	4	5
DSA YON ET BOCAGE	40	1	4

2. Bilan Confiance 20/20 (CFDT)

Le précédent projet d'entreprise Confiance 20/20 fixait un objectif pour mesurer son efficacité : que la CR atteigne la 7ème place au niveau du Groupe.

Cet objectif est-il atteint ?

Sur quels domaines la CR a-t-elle progressé pour atteindre la 7ème place dans le groupe ?

En quoi Confiance 20/20 est-il intervenu dans les éventuelles progressions ?

Réponse de la Direction :

TOP 7 n'a jamais été un objectif en soi mais une ligne d'horizon et donc n'avait pas à se concrétiser par des indicateurs à atteindre.

Sur certains domaines notre développement a été très actif et notre progression visible à l'exemple de :

- Production Crédit 2019

Habitat 5ème rang

Conso : 8ème rang

Pro : 7ème rang

et un encours crédit au 8ème rang fin 2019

- Collecte Bilan, évolution annuelle 2019 : 7ème rang

et encours Collecte Bilan au 7ème rang fin 2019

- Production 2019 Assurance Prévoyance : 7ème rang

- Production 2019 IARD : 8ème rang

Nous n'avons pas la possibilité de distinguer la contribution de notre projet d'entreprise Confiance 20/20.

Monsieur PAQUEREAU demande quel est le rang de la Caisse régionale en termes de partage de valeur.

Monsieur GAUTHIER répond qu'il n'a pas le rang précis mais qu'elle doit être dans les premières en termes de progression.

3. Remerciements (CFDT)

Les salariés du réseau ont souvent été surpris et déçus de ne recevoir aucun mail de soutien pendant la période du confinement de la part de la Direction du réseau voire des DSA, mais depuis le déconfinement les mails arrivent pour les inviter à reprendre l'activité commerciale.

Quelle en est la raison de cette démesure ?

La Caisse régionale souhaitait-elle réserver les communications à la seule Direction Générale ?

Réponse de la Direction :

Pendant la période de crise, un dispositif de communication a été mis en place pour apporter de la proximité entre la Direction de l'entreprise et l'ensemble des collaborateurs (audio managers et collaborateurs, journal de bord, infos du réseau, ...)

La Direction commerciale a assuré le relais de cette communication auprès des managers, y compris ses remerciements pour l'engagement des équipes durant cette période.

Monsieur PLANCHOT signale que les DSA et directeurs du réseau n'ont pas toujours relayé les messages du directeur de réseau et qu'après une période de silence et au moment du déconfinement, les messages se sont multipliés pour inviter les collaborateurs à reprendre l'activité.

4. Télétravail (CFDT)

Pour quelles raisons des applicatifs accessibles en télétravail ont-ils été supprimés ?

Réponse de la Direction :

Les applicatifs accessibles en télétravail sont gérés par CATS, sur autorisation du CESSEC (organe de Sécurité du groupe). C'est commun à l'ensemble des CR. Certains applicatifs ont vu leur accès interdit : par exemple, ZOOM et l'accès au J qui ne sont pas assez sécurisés.

5. Neutralisation absences COVID sur REC et Intéressement (CFDT)

La Direction peut-elle procéder à la neutralisation des absences liées au COVID-19 (gardes d'enfants, personnes vulnérables notamment) pour le calcul des franchises dans la REC et l'intéressement ?

Réponse de la Direction :

Les absences liées au COVID-19 (gardes d'enfants, personnes vulnérables) sont neutralisées sur les droits à intéressement et sur la REC dans le respect de nos accords locaux (dans la limite de 60 jours pour l'intéressement et de 30 jours pour la REC ; 90 jours dans le cadre de la maladie).

A ce jour, 19 salariés ont des absences liées au COVID-19 (gardes d'enfants, personnes vulnérables) supérieures à 30 jours.

Au-delà des franchises, **Monsieur PLANCHOT** demande s'il est possible de prendre en compte les absences ultérieures, autres que celles liées au Covid, et de les neutraliser.

Monsieur GAUTHIER répond que ce n'est pas prévu pour le moment.

Monsieur GUINAUDEAU demande si les salariés sont informés du nombre de jours pour lesquels ils ont été absents.

Monsieur GAUTHIER répond qu'ils peuvent le savoir en consultant leur planning d'absence ou leur bulletin de salaire.

6. Déplafonnement encours Compte Epargne Temps (CFDT)

Pour les salariés qui ne souhaiteraient pas poser tous leurs congés en 2020 pour demeurer au travail dans le contexte de crise, est-il possible de dé plafonner de manière exceptionnelle les encours du Compte Epargne Temps ?

Réponse de la Direction :

L'encours maximum du compte épargne temps est de 40 jours pour les moins de 55 ans et de 80 jours pour les 55 ans et plus. A ce jour, nous ne prévoyons pas de revoir ces plafonds. Nous rappelons à l'ensemble des salariés l'importance de prendre leurs congés.

Monsieur PAQUEREAU rappelle que SUD avait porté la demande au niveau national lors des négociations sur le dispositif à mettre en place sur les congés pour la période mai et de juin et que cette demande n'avait pas été retenue par la FNSCA, ce qu'ils regrettent toujours.

7. Avenant à l'accord intéressement (CFDT)

Compte tenu de la crise sanitaire qui va impacter la production commerciale de la CR, la Direction accepte-t-elle de revoir les boosters qui figurent dans l'accord d'intéressement et qui concernent le nombre de nouveaux clients et le stock de DAV actifs, des objectifs qui ne seront pas atteints cette année ?

Réponse de la Direction :

Dans cette période, les résultats financiers de la Caisse régionale sont très incertains avec une certaine volatilité. La formule avec une enveloppe d'intéressement de 13% du résultat net permet de consolider le partage de la valeur au sein de l'entreprise.

Concernant les boosters (IRC Stratégique, nombre de nouveaux clients, DAV actifs), les niveaux d'atteinte ont été définis en juillet 2019 jusqu'en 2022. Ces niveaux d'atteinte doivent permettre d'atteindre les ambitions de la Caisse régionale. L'IRC stratégique peut être un bon relais de booster si les clients soulignent notre présence et notre utilité lors de cette crise.

Ainsi, notre accord d'intéressement reste adapté à cette période de crise sanitaire.

8. Dématérialisation titres-restaurants (CFDT)

La Direction a-t-elle prévu de procéder à la dématérialisation des titres-restaurants ?

Si oui à quelle échéance ?

Réponse de la Direction :

Oui, la Direction a prévu de procéder à la dématérialisation des titres restaurant. Une présentation est prévue au CSE du mois de juillet.

Monsieur POIREL demande si la Direction a des informations au sujet du taux d'équipement et d'acceptation de la carte ticket-restaurant dans la région, sachant qu'un certain nombre de commerçants et de restaurants n'en veulent pas.

Monsieur GAUTHIER répond que ce sera à la fois un titre-restaurant et à la fois une carte Mastercard qui aura un taux d'acceptation très élevé.

Monsieur POIREL indique que la problématique est liée au taux de commission plus élevé sur la carte que sur le ticket.

Monsieur GAUTHIER note la question.